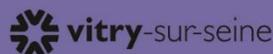


Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 26 janvier 2023

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Madame Sonia GUENINE, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier,
 - Monsieur ARAB le Proviseur du Lycée Jean Macé,
 - Monsieur Abdallah BENBETKA Adjoint au Maire en charge des transports, de l'économie sociale et durable et du tourisme,
 - Madame Sophia Camélia AMIMEUR Conseillère Municipale déléguée à l'enseignement secondaire et supérieur,
 - Madame Sandra BAHRI Conseillère Municipale déléguée à la concertation de proximité,
 - Madame Faustine Clair Cheffe de service études et travaux espaces verts,
 - Margaux Dupré Chargée d'études au Pôle écologie urbaine,
 - Madame Sarah TAILLEBOIS, Adjointe au Maire référente des conseils de quartier était excusée
- La séance s'est déroulée en présence de 25 habitants.

ORDRE DU JOUR

- Concertation rue Jules Ferry
- Concertation passage de la Gaité
- Présentation du projet de potager pédagogique du square Jean Martin
- Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier

Madame Sonia Guénine débute le conseil de quartier en présentant ses vœux, pour l'année 2023, à l'ensemble des personnes présentes.



CONCERTATION RUE JULES FERRY

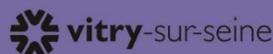
Rappel de l'historique.

Un arrêté municipal de péril imminent a été pris le 26 janvier 2011 sur le 17 rue Jules Ferry propriété de la SNCF. Le périmètre de sécurité étant régulièrement déplacé et des voitures forçant le passage, la décision a été prise par la ville

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viedequartier@mairie-vitry94.fr

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



de procéder à la fermeture à la circulation automobile de cette portion de la rue Jules Ferry (entre la rue du Chevaleret et la rue Victor Hugo) afin d'assurer la sécurité publique, **fermeture effective depuis le 24 octobre 2011.**

La SNCF a procédé à la **démolition du bâtiment qui menaçait entre la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020.** A l'issue de cette démolition, la fermeture à la circulation automobile sur cette portion de la rue Jules Ferry a été maintenue.

Aujourd'hui la ville propose une concertation pour débattre sur la réouverture de cette rue (à partir de la rue du Chevaleret) à la circulation automobile. Ont été invités à cet échange, en plus des inscrits aux conseils de quartier, l'ensemble des riverains concernés, le Proviseur du lycée Jean Macé, Monsieur Arab, ainsi que les membres des instances représentatives des parents d'élèves et des lycéens.

Les riverains sont favorables à une réouverture à la circulation automobile de la rue Jules Ferry. Selon eux, un passage régulier permettrait de solutionner le soucis d'occupation ponctuelle tardive de l'espace public, génératrice de nuisances sonores notamment. Cette réouverture selon eux permettrait aussi de limiter les dépôts sauvages.

La Direction de la Voirie précise que l'objectif est de faire cohabiter les voitures et le flux important d'élèves empruntant cette rue. Les services proposent de créer côté habitation, un espace suffisamment large, protégé par des GBA (Glissière en Béton Adhérent) pour y faire circuler les piétons. Les automobilistes circuleraient sur une voie unique. La Direction de la Voirie explique le sens de circulation prévue afin de fluidifier le trafic sur l'ensemble du quartier. La rue Jules ferry seraient en sens sortant, de la rue du Chevaleret vers l'avenue Anatole France.

La Direction du Lycée Jean Macé est consciente des besoins des riverains, mais elle souhaite soumettre à son Conseil d'Administration, au mois de mai prochain, la proposition de la Ville à propos de ce nouvel aménagement. En effet la réouverture à la circulation entraîne des conséquences importantes sur le cheminement des élèves du Lycée (1850 élèves). Monsieur Arabe souhaite inviter la Ville au prochain Conseil d'administration afin que soit présenté au Conseil d'Administration, les modalités de partage de la rue entre piétons et automobilistes. Il souhaite que la Ville puisse convaincre en terme de sécurité des déplacements sur ce tronçon. Monsieur Arab continue en suggérant un accompagnement plus conséquent en terme de communication auprès des élèves afin de les alerter sur les conséquences de ce changement.



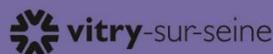
PASSAGE DE LA GAITÉ

Les habitants des rues de l'Entente, de la Paix et de la Gaité ont interpellé le conseil de quartier le 20 octobre dernier à propos de leur souhait de voir la mise en place d'un projet, travaillé avec les habitants riverains pour aménager un terrain en friche passage de la Gaité.

Ce terrain est en majorité une réserve foncière de la ville sur laquelle aucun projet est prévu dans l'immédiat. Il est donc possible d'envisager un projet « éphémère » sur cette parcelle. Cette première rencontre consistait à affiner avec les habitants leurs attentes, leurs propres projections d'une utilisation collective de ce terrain. Par la suite la mise en œuvre concrète serait co-construite avec les services techniques (Voirie, Espace Verts).

Les riverains ont fait transmettre à leur représentant (habitant du quartier) leurs regrets de ne pas pouvoir être présents à cette séance.

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



Madame Guénine a suggéré que ce point soit reporté au prochain conseil de quartier. Une invitation supplémentaire ciblant les habitants des rues de l'Entente, de la Paix et de la Gaité sera faite afin que le devenir du passage de la Gaité soit débattu avec les personnes principalement concernées.



PRÉSENTATION DU PROJET DE POTAGER PÉDAGOGIQUE DU SQUARE JEAN MARTIN

Un document joint au compte rendu permet de prendre connaissance des détails du projet.

Les habitants présents sont favorables au projet présenté et demandent quelques précisions, qui sont répondues en séance par les responsables techniques présents.



DIVERS

Avenue d'Orléans informations sur la création du verger partagé :

Trois réunions publiques ont été menées pour présenter le projet de verger partagé et d'y apporter des améliorations grâce à la participation des habitants. Sur ce terrain de la Ville il y avait un grand pavillon inhabité depuis plusieurs années que la ville projette de démolir pour bénéficier d'un terrain plus grand, exploitable pour des plantations sur un espace d'environ 200 m² et à la demande des riverains, de créer une zone de manœuvre pour l'ensemble des automobilistes de l'avenue d'Orléans. La gestion de cet espace a été attribuée, après un appel à projet, à l'association Sobarjo. L'ouverture au public sera autorisée uniquement le mercredi de 10h0 à 14h00 et le samedi de 14h00 à 18h00 dans un souci de préserver la tranquillité de l'impasse.



Une habitante souhaite que les demandes de poubelles exprimées lors du diagnostic en marchant débouchent sur une dotation pour le quartier cette année 2023.



Une habitante demande quand les bennes d'apport volontaire positionnées rue Franklin seront déplacées ? Elle suggère de les installer devant la Maison des combattants au croisement de l'avenue de Chanzy et de la rue de l'Insurrection.



Une habitante de la rue de l'Argonne aborde la difficulté de stationnement dans sa rue à partir de la rue la Somme. Dans la première partie de la rue le stationnement est d'un seul côté, mais à partir de la rue de la Somme il est autorisé des deux côtés. Le marquage au sol, par endroit a été modifié avec une emprise sur la chaussée plus importante. Auparavant le marquage au sol avait une emprise sur le trottoir.

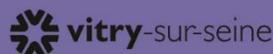
Dans cette rue est ce que les automobilistes doivent se garer sur la chaussée seulement ? Peut-on clarifier la signalétique au sol ?

Est-ce qu'une voie cyclable doit être faite ?



Une habitante parle du marché du centre-ville. Elle a constaté que globalement il est plus propre qu'auparavant, pourtant reste un problème majeur qui est la gestion des plastiques restants sur le marché et qui envahissent les rues

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



avoisinentes. Elle sait que la municipalité a en partie réglé le problème des plastiques des commerces de bouches mais ces « blister » qui entourent les textiles sont une cause de pollution importante.

 *Monsieur Benbetka explique que l'équipe municipale travaille avec le gestionnaire du marché et les commerçants pour trouver une solution pérenne à ce problème.*

 Une habitante demande si la ville pourrait prendre un arrêté municipal pour interdire les blisters sur le marché palliant ainsi un manque de réglementation nationale ?

 *Monsieur Benbetka poursuit en précisant que la ville souhaite utiliser, dans un premier temps, toutes les voies de la négociation et convaincre plutôt que de verbaliser.*



ON RÉPOND À VOS QUESTIONS

1. Rénovation du square Gabriel Péri et agrandissement du trottoir qui y mène pour une meilleure circulation des piétons en situation de handicap et les poussettes.

Réponse :

- La rénovation du square n'est pas prise en compte sur le budget 2023. Il devra faire l'objet d'études préalables avant qu'il soit proposé au budget des prochaines années.
- La circulation de bus dans la rue Gabriel Péri ne permet pas l'élargissement de la chaussée à cet endroit. La seule souplesse possible serait de déplacer d'une dizaine de centimètres les croix de Saint André pour les déposer en bordure du trottoir. Les services techniques soulignent que cela risquerait de provoquer la détérioration de ces barrières par les automobilistes et les bus qui les accrocheraient à leur passage ayant intégré l'espace préalable de ces dispositifs de protection.

2. Clous sur la chaussée devant la boulangerie à l'angle de l'avenue Paul Vaillant Couturier et de la rue Gabriel Péri.

Réponse :

Ce clou est un repère d'une étude de géomètre qui a été oublié sur le domaine public. A chaque intervention d'un prestataire sur le domaine public il est demandé aux entreprises de laisser la chaussée et les trottoirs intacts après leur passage. La société a été contactée pour qu'elle procède au retrait de ce clou. Sans réponse depuis, la régie voirie a procédé à son retrait le 24/01/2023.